Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20260605-DELIB13_26-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N°13/2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération 13/2026 : EFFACEMENT DE DETTES D'UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe que la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor a constaté la situation de surendettement de Mme K BIDI demeurant 146 rue Montaigne à LANNEMEZAN (65 300), et a prononcé la recevabilité de son dossier.
Le montant de cette dette s'élève à 1 023.53 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1 023,53 euros, par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune,

- DE DIRE que cette dépense n'est pas prévue au BP 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Xavier CHAMPAGNE

MAIRIE DE SAINT-NICODEME
Côtes-d'Armor